



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stations-service

Question écrite n° 99687

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la nécessité de bien informer les consommateurs sur les prix pratiqués par chacune des enseignes de la grande distribution pétrolière. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de favoriser la mise en place d'un dispositif permettant aux automobilistes de connaître en temps réel le prix affiché dans chacune des stations-service de la zone dans laquelle ils se trouvent.

Texte de la réponse

Les prix des carburants, sous l'effet principalement de l'évolution haussière des cours internationaux de pétrole brut, a récemment atteint des niveaux particulièrement élevés et donc préoccupants en raison de leur incidence sur le budget des ménages. Aussi, le Gouvernement a décidé d'agir dans l'intérêt des consommateurs en renforçant la transparence en matière de prix afin que chaque automobiliste dispose des informations lui permettant d'acheter son carburant dans les meilleures conditions. Des démarches ont d'ores et déjà été engagées afin de créer un site internet recensant l'ensemble des stations-service de France et affichant le prix de vente de l'essence et du gazole. Des réunions ont eu lieu entre ses services et l'ensemble des représentants du secteur de la distribution. Le choix d'un prestataire pour développer le site envisagé est actuellement en cours.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99687

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7212

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9636